

## INTRODUCTION

IG Bank (« IG », « nous », « notre ») s'engage à traiter avec ses clients (« vous », « votre ») de manière honnête, juste et professionnelle et d'agir dans votre intérêt lorsque nous exécutons des ordres.

Plus précisément, lorsque nous exécuterons des ordres en votre nom, nous vous fournirons la « meilleure exécution » possible, c'est-à-dire que nous agirons conformément à une politique que nous avons élaborée pour prendre des mesures raisonnables afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour nos clients.

Ce document d'information fait partie de nos conditions de prestations. Par conséquent, en acceptant les conditions de notre Contrat client, vous acceptez également les conditions de notre politique d'exécution des ordres, résumée dans ce document.

## GESTION DES ORDRES ET CONDITIONS DE TRADING POUR NOS SERVICES D'EXÉCUTION UNIQUEMENT

Les informations concernant le passage d'ordres se trouvent dans nos Conditions Générales de vente (clause n°12).

Le détail des conditions de trading des différents types de CFD est disponible depuis la rubrique « Conditions de trading » de notre site Internet et depuis notre plateforme de trading.

## COMMENT OFFRONS NOUS LA MEILLEURE EXÉCUTION POSSIBLE À NOS CLIENTS ?

Lorsque vous passez un ordre depuis notre plateforme, nous prenons toutes les mesures suffisantes pour vous offrir le meilleur résultat en passant les ordres conformément à notre politique d'exécution des ordres et aux instructions spécifiques que vous nous avez transmises. Notre politique d'exécution des ordres comprend un ensemble de procédures qui ont été définies pour obtenir le meilleur résultat possible pour vous et qui prennent en compte (a) la nature de vos 'contrats' ou 'ordres', (b) les priorités que vous nous avez énoncées par rapport aux transactions à effectuer sur ces 'contrats' ou 'ordres' et (c) les pratiques relatives au marché en question, avec l'objectif de parvenir à un résultat qui fournisse, à notre sens, le meilleur compromis possible compte tenu de différents facteurs, parfois contradictoires.

## DE QUOI TENONS-NOUS COMPTE POUR DÉTERMINER SI NOUS OBTENONS LA MEILLEURE EXÉCUTION POSSIBLE POUR VOUS ?

Nous avons défini un ordre d'importance dans les facteurs pris en compte au moment de l'exécution, commun à tous les produits et les marchés chez IG. Pour tous nos clients, le meilleur résultat possible sera obtenu en prenant notamment en compte le coût total de la transaction, c'est-à-dire le prix de l'instrument financier et les frais relatifs à l'exécution de l'ordre.

En déterminant l'importance donnée aux autres facteurs (vitesse, probabilité d'exécution et de clôture, taille et nature de l'ordre) nous utiliserons notre pouvoir discrétionnaire pour évaluer les critères qui doivent être pris en compte afin de garantir aux clients le meilleur résultat possible. L'importance relative donnée à ces critères sera basée sur notre expertise, construite à travers nos connaissances et expériences du passage des ordres sur CFD, et dépendra des conditions de marché comme le temps nécessaire au passage d'un ordre, l'évolution des prix, la liquidité du marché et la taille de votre ordre (qui peut rendre le passage d'un ordre plus difficile) et l'impact potentiel sur le coût total. Dans certains cas, IG pourra considérer par exemple que la vitesse et la probabilité d'exécution et de clôture, sont plus importantes que le prix ou les frais d'exécution si cela permet d'obtenir le meilleur résultat possible pour vous. Cela peut être le cas par exemple pour des ordres importants transmis par des clients, qui portent sur des actions peu liquides ou lorsqu'un stop a été déclenché.

## À PROPOS DES CFD

Dans le cadre des ordres que vous passez sur nos plateformes, nous agissons en tant que contrepartie et non en tant qu'agent et nous sommes le seul lieu d'exécution de ces ordres. Cela signifie que vous traitez directement avec nous et non sur le marché sous-jacent.

Le principal moyen que nous avons de nous assurer que vous obtenez la meilleure exécution possible consiste à vérifier que, lors du calcul de du spread pour les CFD, nous utilisons le cours du marché pour le produit de référence sous-jacent concerné par votre transaction. Nous utilisons un certain nombre de sources de données différentes pour générer notre cours de marché, c'est-à-dire, notre vue objective des cours acheteurs et vendeurs à la disposition des négociateurs indépendants.

Vous retrouverez plus d'informations à ce sujet dans la rubrique « Lieux d'exécution des ordres » ci-dessous.

Pour certains instruments financiers, selon l'heure à laquelle vous nous transmettez votre ordre il est possible que les places boursières ou les marchés sur lesquels les actifs sous-jacents de référence de votre ordre sont échangés soient fermés.

Dans ce cas, nous déterminons un cours équitable pour le sous-jacent en prenant en compte un certain nombre de facteurs comme la fluctuation des cours sur les marchés en question, les données ayant une influence sur les marchés et le volume d'ordres passé par les clients.

## LIEUX D'EXÉCUTION DES ORDRES

Lorsque nous agissons en notre nom pour exécuter vos ordres, nous recherchons les lieux d'exécution disponibles où les ordres peuvent être passés en toute confiance du point de vue de la cotation et de la couverture de vos Contrats. Nous sommes conscients du fait que le prix et les coûts impactant nos clients sont des facteurs décisifs dans le choix de nos lieux d'exécution. Cependant, nous prenons également en considération la manière dont les facteurs d'exécution sont impactés, par exemple la rapidité de traitement et la probabilité d'acceptation des ordres dans une multitude de marchés et de types d'ordres. La solidité financière et les politiques d'exécution des ordres de toute contrepartie ou lieu d'exécution sont également prises en compte.

Nous nous efforcerons de gérer le risque lié à notre position de teneur de marché (market maker) et pourrions choisir si nous couvrons tout ou partie de vos Contrats sur le marché sous-jacent. Nous estimons que cette approche peut permettre de diminuer les coûts d'exécution et l'impact sur les cours des marchés pour l'ensemble de nos clients. Lorsqu'une couverture sur le marché sous-jacent est requise, le prix du Contrat conclu entre vous et IG peut être impacté, en prenant en compte les cours du marché en vigueur disponibles pour IG.

Pour éviter toute confusion, notre Politique d'exécution des ordres signifie que nous exécuterons vos contrats en dehors d'un marché régulé. Vous retrouverez plus d'informations à ce sujet dans notre Déclaration sur les risques du trading traitant de ces risques.

## LE FLUX D'ORDRES D'IG POUR LES ORDRES OTC EN LIGNE

Le flux d'ordres d'IG a été conçu pour que votre ordre ait un maximum de chances d'être accepté tout en vous permettant de garder le contrôle sur le facteur d'exécution le plus important : le prix.

IG passera 100 % de vos ordres actifs (1) sans intervention manuelle. Le flux d'ordres d'IG est conçu pour accepter automatiquement les ordres des clients sans référencer autant que possible notre exposition ou la liquidité sur les marchés sous-jacents. Le fait de ne pas référencer l'exposition d'IG et de ne pas interagir avec le marché sous-jacent réduit les coûts appliqués à nos clients. En effet, IG ne répercute pas l'impact du prix des ordres de nos clients sur le marché et améliore ainsi la probabilité de l'exécution. Si cela est nécessaire, par exemple dans le cas d'ordres importants ou comme déterminé par la propension au risque d'IG, tout ou partie de l'ordre pourra être traité au cours du marché et le prix sous-jacent fixé pour que l'ordre puisse être accepté sera communiqué au client.

Vous avez la possibilité de fixer une limite de prix agressive à votre ordre (« Écart prix max. autorisé ») et d'accepter qu'une partie de l'ordre seulement soit exécutée. Ces deux fonctionnalités vous ont été proposées pour augmenter vos probabilités d'exécution. IG n'exécutera l'ordre partiellement que s'il n'existe pas d'autre moyen d'éviter un rejet pur et simple de l'ordre en totalité. Nous n'opterons jamais pour une exécution partielle si l'ordre peut être passé en totalité.

## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES

Lorsque vous nous transmettez un ordre sur CFD en stipulant un cours (par exemple, par le biais de notre plateforme de négociation directe L2), ou le cours auquel un ordre sur CFD doit être clôturé si le marché vous est défavorable (ex : un ordre Stop Garanti) ou des instructions spécifiques pour que nous les appliquions sur cet ordre, ces instructions sont prioritaires sur d'autres aspects de notre politique.

IG continuera à appliquer cette politique pour les ordres n'ayant pas d'instructions particulières. Une transaction pour laquelle un Ordre risque limité a été défini sera clôturée au niveau de l'ordre Stop si le cours limite est atteint, mais si un ordre sans Stop Garanti a été défini, le cours atteint peut être moins favorable que le niveau auquel vous avez défini l'ordre sans Stop Garanti, ou auquel il est déclenché, en particulier si le cours continue à évoluer en votre défaveur.

## AGRÉGATION

Nous pouvons associer vos instructions de clôture, par exemple concernant un ordre sans Stop Garanti, à celles de nos autres clients pour n'exécuter qu'un seul ordre. Nous pouvons agir ainsi lorsque nous pensons raisonnablement que c'est dans l'intérêt général de nos clients et que cela a peu de chances de vous être globalement défavorable. Cependant, ce regroupement peut vous être défavorable concernant un ordre particulier.

Vous nous autorisez expressément à exécuter votre ordre et à l'associer à ceux d'autres clients lorsque nous estimons que cela est approprié et comme décrit dans ce paragraphe ainsi que dans nos Conditions Générales.

## NOUS N'AVONS AUCUNE OBLIGATION FIDUCIAIRE ENVERS VOUS

Notre engagement à vous fournir la « meilleure exécution » possible ne signifie pas que nous avons une quelconque responsabilité fiduciaire envers vous au-delà des obligations réglementaires spécifiques qui nous incombent ou que nous avons pu contracter avec vous.

## CONTRÔLE ET RÉVISION DE NOTRE POLITIQUE D'EXÉCUTION DES ORDRES

Nous contrôlerons l'efficacité de notre politique d'exécution des ordres. Nous vérifierons régulièrement que les cours et places boursières utilisés pour déterminer les niveaux d'achat et de vente de nos produits nous permettent toujours de vous garantir la meilleure exécution ou si des modifications dans nos règles d'exécution sont nécessaires. Nous vérifierons aussi nos règles d'exécution et notre politique d'exécution des ordres de façon régulière, à chaque fois qu'un changement sur l'une des places boursières se produit ou lors de toute modification ayant un impact sur notre capacité à garantir la meilleure exécution. Nous vous informerons de toute modification substantielle apportée à nos dispositions relatives à l'exécution des ordres ou à notre politique d'exécution des ordres.

## CONDITIONS

Nos conditions de négociation pour des produits particuliers sont détaillées sur les pages « Conditions » de notre site Web.

(1) Un ordre « actif » est un ordre que vous nous demandez d'exécuter immédiatement, contrairement à un ordre « passif » que vous nous demandez d'exécuter, si le prix atteint un certain seuil